

Le juge blanchit la crèche

LA CHAUX-DE-FONDS Les accusations de maltraitance portées contre la directrice du Paradis et sa fille n'ont pas été retenues par le Tribunal de police. Les deux femmes ont été acquittées sans autre forme de procès

Par Robert Nussbaum

«**M**ême si on prend le dossier dans tous les sens, il n'y a pas de voies de fait.» Acquittant hier purement et simplement la directrice de la crèche et sa fille, le juge Alain Rufener a mis un terme judiciaire à l'affaire Le Paradis, du nom de la garderie chaux-de-fonnière fermée à fin mai pour cause de mauvais traitements infligés aux enfants. Le magistrat n'a clairement rien vu de répréhensible aux quelques tapes sur la bouche ou les doigts qui ont valu le renvoi des deux femmes devant le Tribunal de police.

Tout a commencé à fin 2004 par une dénonciation: «Une source confidentielle et sûre», a dit la police. Des enfants qui n'en avaient plus l'âge ont été mis dans des chaises de bébé, déshabillés et ceints de Pampers. La source dénonçait aussi des punitions, ces fameuses tapes sur la bouche ou les mains et l'envoi des fortes petites têtes «au coin».

Les témoignages recueillis à l'audience ont relativisé ces maltraitances. «Les enfants passaient cinq minutes dans la chaise

pour qu'ils se calment», a par exemple dit une nurse employée à temps partiel. Pour elle, c'étaient des «cas spéciaux» du genre à entraîner les 20 autres enfants à table à se jeter de la nourriture. Cela s'est peut-être passé cinq fois en dix ans, avait affirmé la directrice. Les tapes sur la main? Par exemple après deux avertissements de ne pas s'approcher des prises électriques. Des tapes toutes symboliques que d'autres crèches pratiquent, a poursuivi le témoin.

Il est vrai pourtant que les autres enfants se moquaient de ceux à qui on avait mis des couches parce qu'ils faisaient les bébés. «J'ai vu ça deux fois avec des enfants de 5 à 7 ans», est venue dire à son tour une jeune stagiaire en formation d'éducatrice, qui, elle, ne trouvait pas la mesure adéquate. «Maintenant je pense qu'il y a d'autres moyens de calmer les enfants.» Mais elle a admis que le coup du Pampers était efficace.

Une mère enfin est venue dire tout le bien qu'elle pense toujours de la crèche Le Paradis. «Ma fille se réjouissait chaque jour d'aller dans cette crèche. Elle a tissé des liens forts avec la directrice et sa fille. La rupture est difficile.»

Comme quelques autres mères, elle a même continué de confier épisodiquement la fillette à la directrice au-delà de la fermeture de la crèche. Ce qui lui valait en plus de comparaître pour infraction à une obscure «Ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption», en clair d'avoir continué de pratiquer son métier sans autorisation. L'un dans l'autre, parents et employés n'ont pas compris la rudesse de la décision de fermeture.

L'avocat des deux femmes accusées n'a pas plaidé avec le dos de la cuillère. «On a monté en épingle un comportement qui, s'il était peut-être inadéquat en fonction de la pédagogie moderne, ne méritait pas ses conséquences administratives et pénales.» Une mise au point avec sa cliente aurait suffi.

Les arguments juridiques de l'avocat ont-ils porté ou le juge Alain Rufener était-il déjà convaincu sur dossier? Il a rendu son jugement immédiatement. Mais, pour la directrice privée de crèche – toute sa vie –, sa libération judiciaire tombe trop tard pour tenter de recourir une nouvelle fois contre la fermeture du Paradis. /RON



Fermée à fin mai sous les feux médiatiques, la crèche n'a pas pu rouvrir. Accusées de voies de fait sur enfants, sa directrice et sa fille ont pourtant été relaxées hier. PHOTO ARCH-GALLEY

La pharmacie vient à la porte

LA CHAUX-DE-FONDS Un professionnel de la santé effectue des livraisons à domicile, en véhicule électrique

C'est comme une petite abeille chaux-de-fonnière, ponctuelle, travailleuse, rapide et fiable! Ce petit véhicule électrique ne passera pas inaperçu en ville. Il fait partie du concept Pharmacie imaginé par le pharmacien Philippe Nussbaumer, qui le présente comme une première en Suisse.

Il s'agit de la livraison de médicaments à domicile par un professionnel de la santé qui dispensera conseils et informations comme dans la pharmacie. En plus, le client pourra consulter son dossier santé et en suivre l'évolution, par exemple la conformité avec les prescriptions du médecin, sur l'ordinateur portable de son «livreur» en connexion sécurisée avec la pharmacie Centrale.

L'idée de Philippe Nussbaumer est partie d'un double constat. D'une part, 30% des malades chroniques ne prennent pas leurs médicaments de manière adéquate, ce qui entraîne un mauvais suivi médical et un surcoût. Un conseil à domicile devrait permettre de diminuer ce phénomène, espère-t-il.

D'autre part, souligne le pharmacien, nombre de personnes ne peuvent se déplacer jusqu'à la pharmacie. Il songe aux malades ou aux accidentés mais aussi aux clients de produits de soin, d'hygiène ou pour les bébés, qui bénéficieront également de conseils. «Un tel service est



Pour son nouveau concept, Philippe Nussbaumer a choisi une voiture électrique. PHOTO LEUENBERGER

appréciable quand on est cloûé à la maison avec un bébé», remarque Cécile Nussbaumer, également pharmacienne.

Ecologie avec SIM et SAM

L'écologie et le développement durable lui tenant à cœur, Philippe Nussbaumer a choisi un véhicule alimenté à l'énergie électrique verte Jade pour effectuer les livraisons. La directrice de SIM (Services industriels des Montagnes), Josette Frésard, a été séduite. Elle accueillait hier le curieux véhicule dans l'Usine électrique. «Ce projet s'inscrit bien dans la démarche de SIM pour l'énergie renouvelable», soulignait-elle. Le courant Jade choisi est de source hydraulique. Une installation de recharge électrique sera faite à proximité de la pharmacie Centrale en collaboration avec SIM.

La petite auto SAM à trois roues et deux places est un véhicule développé à Bienne par diverses sociétés, dont Cree SA, Samson Electrique Garage et Bene Creative Resource.

Elle a été construite en 2001 en 85 exemplaires, dont 70 roulent en Suisse et les autres en Allemagne. Son développement a été contré par l'arrivée de la Smart mais son concepteur Daniel Ryhiner n'a pas abandonné l'espoir d'une fabrication en série. Carrossée en polyéthylène recyclable, elle a une autonomie de 40 à 50 km, idéale donc pour la ville, et elle supporte une température de moins 10 degrés.

Présenté à Modhac avec la petite SAM, le concept Pharmacie Centrale sera opérationnel dès le 7 novembre. /IBR

Une séance quasi historique

LE LOCLE En à peine plus de 60 minutes, le Conseil général a géré son ordre du jour. Du rarement vu!

Événement rare lors de la séance du Conseil général du Locle de jeudi dernier: elle a dépassé de justesse les 60 minutes. Une rapidité rarement observée. Face aux élus, assez peu nombreux, seuls trois conseillers communaux.

Cette soirée a débuté par une communication surprenante du président du législatif, Cédric Dupraz. Il a porté à la connaissance des élus un incident survenu début septembre. Un soir, «quatre adultes de 35 à 45 ans» sortant d'un établissement public voisin s'en seraient pris à des jeunes filles sortant du DJ'13. Dans une missive, les responsables de ce centre de jeunesse assurent que des coups ont succédé aux

échanges verbaux et «qu'une vitrine a été démolie». «Alertée, la police a mis 30 minutes avant d'arriver sur les lieux», selon eux. La patrouille œuvre sur tout le district, «elle était engagée ailleurs», constate le Conseil communal. Celui-ci n'incite pas les jeunes à se munir de sprays – d'ailleurs illégaux – pour décourager d'éventuels agresseurs. Cet incident fera l'objet d'une table ronde avec les animateurs du DJ'13, les jeunes qui fréquentent ce lieu et les forces de l'ordre. Le dossier est sous le coude du conseiller communal Charles Häslér.

Deux résolutions

Le Conseil général a encore accepté deux résolutions. A l'unanimité, il a ap-

prouvé celle des Verts et du POP demandant au Conseil d'Etat de soutenir le maintien de la ligne ferroviaire entre Le Locle et Les Brenets.

Par quinze oui contre neuf non issus des bancs de la droite, il a aussi décidé d'inciter l'Etat à «étudier la cantonalisation de l'imposition communale des personnes morales», pour que la redistribution de ce type de rentrées fiscales soit équitable entre toutes les communes du canton, «selon le mode de péréquation financière déjà en vigueur».

Enfin, les deux objets portant sur des transactions immobilières dans le quartier des Fougères ont été acceptés sans autre. /jcp

DUO DU BANC

